

# *Les nouvelles de Chevenoz*



*Bulletin d'informations municipales  
N° 5 - Mars 2010*

# LE MOT DU MAIRE

L'année 2009 écoulee n'a pas toujours été facile, tant pour engager de nouveaux projets que pour les réaliser. Nous ne pouvons faire avancer les dossiers qu'avec les aides consenties par nos différents partenaires, (Etat, Département, parlementaires...), aussi je tiens à remercier particulièrement le Conseil Général pour son appui. Malheureusement l'Etat se désengage de plus en plus financièrement vis à vis des collectivités locales, voulant favoriser le regroupement de celles-ci dans une perspective de rationalisation des coûts et de redynamisation de l'économie. A ce jour, je suis assez pessimiste sur l'avenir des petites communes rurales et j'espère que le gouvernement tiendra ses promesses sur la compensation budgétaire intégrale de la taxe professionnelle, suite à la suppression de cet impôt.

Pour notre commune, les gros travaux de l'année 2009 ont été principalement le réseau d'assainissement du hameau du Fion et la construction de la piste forestière du Grand Taillet à La Crottaz, mais aussi l'installation de nouveaux caveaux et le déplacement de la croix au cimetière, la réfection de tronçons sur les réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales, le curage des fossés, l'élagage et l'entretien des routes, la surveillance de la station d'épuration et des réservoirs d'eau, etc...

Concernant le déneigement, je demande à chacun de faire preuve de compréhension. Le chasse-neige ne peut pas être partout à la fois car il convient de respecter l'itinéraire de tournée et le dégagement des voies prioritaires. Pensez également à prendre des dispositions pour couper les branches et les arbres situés sur vos propriétés et qui menacent de tomber sur la route.

Pour 2010, les programmes envisagés sont :

- continuation des réseaux d'assainissement, avec le secteur du Plan, des Combes, de La Perrière et du Pré de la Cure, ainsi que l'installation d'une petite station de relevage pour le réseau du Fion ;
- alimentation en eau potable du hameau de Pombourg ;
- acquisitions foncières pour la protection des captages d'eau ;
- construction de garages communaux et extension de la salle des fêtes avec possibilité d'aménagement d'une cantine scolaire et d'un local pour les employés municipaux ;
- installation de deux abribus ;
- mise en souterrain de la ligne aérienne 20 000 volts qui alimente les Combes, le chef-lieu, la Perrière et la Billette, entièrement financée par ERDF, et qui permettra le renforcement des postes de l'école et de la Perrière et d'éviter ainsi des coupures de courant intempestives en cas de mauvais temps ou de tempête ;
- réfection des peintures intérieures de l'école ;
- établissement du diagnostic pour accès handicapés ;

Enfin j'en termine en remerciant l'ensemble du personnel communal pour le travail effectué tout au long de l'année avec beaucoup de disponibilité, les enseignants pour l'éducation qu'ils apportent à nos enfants, tâche dont on ne mesure pas toujours la difficulté, ainsi que les associations pour leur implication dans l'animation du village, en souhaitant que l'aménagement de la salle des fêtes leur permette de dynamiser leurs activités.

Votre Maire,

Maurice LAUSENAZ-GRIS.



## ETAT CIVIL 2009

### Naissances :

- GERARDIN Léa, née le 15 mai à THONON-LES-BAINS  
fille de Thierry et de DALBAN Nathalie, domiciliés au Crêt ;
- DUCRET Léa, née le 28 mai à THONON-LES-BAINS  
fille de Marc-Henri et de BARLIER Laetitia, domiciliés Chez Pollien ;
- BOUVET Grégory, né le 23 juin à THONON-LES-BAINS,  
fils de Thierry et de TAGAND Valérie, domiciliés au Pulvaz ;
- DI GLERIA Baptiste, né le 29 septembre à THONON-LES-BAINS,  
fils d'Olivier et de BONTAZ Karole, domiciliés au Crêt ;
- BOCHATON Lucas, né le 1er novembre à THONON-LES-BAINS,  
fils de Nicolas et de BONDAS Sandrine, domiciliés au Crêt.

### Mariages :

- NICOU Jean-Paul et SIMON Sandrine, domiciliés au Crêt, le 20 juin ;
- MERCIER Daniel et BARA Séverine, domiciliés au Chef-lieu, le 29 août

### Décès :

- GRET Eliane épouse BOIS, décédée le 4 avril à GENEVE ;
- MICHAUD Philippe, décédé le 1er mai à CHEVENOZ ;
- TRINCAT Marie, Thérèse veuve GALLAY, décédée le 13 juin à EVIAN ;
- GALLAY Louis, décédé le 22 août à VACHERESSE

-----

**En 1909, le Secrétaire de Mairie a rédigé 50 actes d'état civil concernant :**

**26 naissances :** BUTTAY Antoine, BEL Adélaïde, CETTOUR-JANET Marcel, CHARLES-COBI Julien, DEGRANGE Albert, DETRAZ Francia, DETRAZ Huberte, DETRAZ Marthe, DUMONT Fernande, DUMONT Henri, DUMONT Marcel, DUMONT Marie Amélie, GALLAY Marcelle, GENOUD Alice, GRUFFAT Paul, LAUSENAZ Jeanne Alice, LAUSENAZ-GRIS Jean Arthur, MERCIER Aimé, MERCIER Alphonse, MERCIER-GALLAY Luc, MOREL Amédée, PRIMMAZ Joséphine, VERNAZ Berthe, VERNAZ Eloïse, VERNAZ-FRANCHY Marie Alice, VERNAZ-PETIT-CLAUDE René.

**7 mariages :** CHARLES François et CHARLES Marie Françoise, CHARLES Joseph et VERNAZ-COLAS Marie Victorine, DEGRANGE Jean François et FAURE-ROCHEX Marie Anne Sophie, GARIN Clotaire et LAUSENAZ-GRIS Marie Joséphine, GARIN Joseph et DETRAZ Marie Bernadette, MICHOUX Alexis et LAUSENAZ-GRIS Monique, VERNAZ-COLAS Joseph et VERNAZ-MICHIAZ Marie Louise.

17 décès dont 2 mort-nés

# BUDGET COMMUNAL

## Dépenses de fonctionnement

426 730 €

Intitulé de la dépense	Dépenses réalisées
Electricité	22 852
Combustibles et carburants	4 713
Fournitures d'entretien et de voirie	12 448
Fournitures de petit équipement et habillement	6 792
Fournitures administratives	1 278
Fournitures scolaires	4 616
Livres pour la bibliothèque	401
Autres fournitures	1 552
<b>Total ACHATS ET FOURNITURES</b>	<b>54 652 €</b>
Location de matériels	369
Entretien de terrains	116
Entretien de bâtiments	5 856
Entretien de voies et réseaux, dont éclairage public	17 961
Entretien bois et forêts	3 602
Entretien des véhicules	10 235
Entretien autres biens mobiliers, maintenance	4 977
Primes d'assurances	8 934
Documentation générale	280
Frais de stage	165
<b>Total SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>52 495 €</b>
Indemnité au comptable	491
Honoraires pour plan topographique	1 411
Annonces et insertions	229
Fêtes et cérémonies, réceptions	3 040
Publications et reproduction de documents	1 304
Sorties scolaires 2008 et 2009	9 208
Voyage de la fête des mères	1 595
Frais d'affranchissement	1 448
Frais de télécommunications (téléphone et internet)	2 160
Cotisations	3 491
Frais de gardiennage des forêts	2 303
Remboursement de frais de relevé cadastral	5
Indemnités du bois d'emprise de la piste forestière	2 941
<b>Total AUTRES SERVICES</b>	<b>29 626 €</b>
<b>IMPOTS (Taxes foncières)</b>	<b>5 214 €</b>
<b>FRAIS DE PERSONNEL (Salaires et cotisations)</b>	<b>142 750 €</b>
Indemnités des élus	26 037
Service Départemental d'Incendie et de Secours	23 817
Divers syndicats intercommunaux (Voir détail page « subventions »)	39 025
Subvention versée au service eau & assainissement	20 000
Subventions allouées au CCAS et associations (Voir page « subventions »)	6 430
<b>Total AUTRES CHARGES</b>	<b>115 309 €</b>
<b>CHARGES FINANCIERES (Intérêts des emprunts)</b>	<b>26 684 €</b>

## Dépenses d'investissement

245 073 €

Intitulé de la dépense	Dépenses réalisées
Déficit d'investissement 2008 reporté	6 685
Remboursement du capital des emprunts	36 746
Remboursement du capital des emprunts pour travaux d'électrification	9 224
Restitution du dépôt de garantie d'un loyer	357
Achats de terrains de voirie pour traversée du chef-lieu & frais d'actes	38 621
Aménagement de caveaux au cimetière	17 775
Construction de la piste forestière du Grand Taillet à La Crottaz	126 521
Acquisitions de matériel d'incendie	2 009
Acquisitions de matériel de voirie (sur saleuse et tracteur)	4 035
Acquisitions de matériels divers (tondeuse, groupe électrogène, taille-haie)	3 100

# EXERCICE 2009

## Recettes de fonctionnement

708 239 €

Intitulé de la recette	Recettes réalisées
Ventes de coupes de bois et de chablis	44 810
Remboursement forfaitaire de la TVA sur ventes de bois	760
Renouvellement de concessions au cimetière	1 085
Redevance d'occupation du domaine communal	1 666
Location du droit de chasse	50
Vente de chaînes d'occasion	800
Location alpage et loyer relais TV	662
Rembours. par le SIRTOM de la mise à disposition du personnel pour 2008 et 2009	5 311
Rembours. de frais (Service Départemental d'Incendie et EDF)	4 239
<b>Total PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>59 383</b>
Contributions directes	294 853 €
Dégrèvement sur taxes foncières	37
Taxe et redevance sur l'électricité	12 215
Taxe additionnelle aux droits de mutation	53 343
<b>Total IMPOTS ET TAXES</b>	<b>360 448 €</b>
Dotations versées par l'Etat (D.G.F.)	109 729
Attribution du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle	124 152
Compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxes	11 815
Dotation forfaitaire de recensement	1 227
Fonds Genevois	8 430
<b>Total DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>255 353 €</b>
Location des appartements communaux et de la salle des fêtes	32 965
Produits financiers (parts sociales)	83
Remboursement d'un double paiement	7
<b>Total AUTRES PRODUITS ET PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>33 055 €</b>

## Recettes d'investissement

281 969 €

Intitulé de la recette	Recettes réalisées
Fonds de compensation de la TVA sur dépenses d'investissement 2007 et 2008	130 744
Taxe locale d'Equipement (taux communal 2 %)	9 352
Affectation du résultat de fonctionnement capitalisé de l'exercice 2008	24 021
Subvention de l'Etat pour travaux piste forestière de La Crottaz	7 508
Subvention du Département pour achat du tracteur	50 000
Solde de la subvention du Département pour la traversée du chef-lieu	30 000
Subvention du Département pour piste forestière de La Crottaz	28 904
Cautions pour location d'appartements communaux	735
Vente d'un terrain nu	705

## Résultats de clôture :

- excédent à la section de fonctionnement de **281 509 €**
- excédent à la section d'investissement de **36 896 €**

**Résultat global de clôture : excédent de 318 405 €**

## SUBVENTIONS COMMUNALES ALLOUEES EN 2009

Intitulé de l'organisme ou de l'association bénéficiaire	Montant alloué
Ski-Club de Chevenoz	1 000,00 €
Anim'ehpad	900,00 €
Ecole de musique de Vacheresse	650,00 €
Harmonie Municipale de Vacheresse	500,00 €
Association Sportive de Vacheresse et de Chevenoz	400,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chevenoz	350,00 €
A.D.M.R. Chablais-Est (Soins à domicile)	80,00 €
Association des A.F.N. de Chevenoz	200,00 €
Association « La Lyre Paroissiale »	170,00 €
Club des Aînés	50,00 €
Association Savoie-Argentine	50,00 €
Souvenir Français	50,00 €
Bleuet de France	30,00 €
Centre Communal d'Action Sociale	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 430,00 €</b>

### DETAIL DES CHARGES PAYEES PAR LA COMMUNE AU TITRE DES SYNDICATS DONT ELLE FAIT PARTIE :

<b>Syndicat Intercommunal à la Carte de la Vallée d'Abondance</b>	<b>25 497 €</b>
<b>Syndicat Intercommunal du collège d'Abondance</b>	<b>13 528 €</b>
<b>Service Départemental d'Incendie et de Secours</b>	<b>23 817 €</b>

**TOTAL** **62 842 €**

Syndicat Intercommunal à la Carte de la Vallée d'Abondance (SICVA) :  
la commune participe aux dépenses de fonctionnement et d'administration générale du SIVCA et aux dépenses relatives :

**\* aux compétences à caractère obligatoire suivantes :**

- organisation et coordination administrative des transports scolaires et de la clientèle sur le canton
- mission de conception, de pilotage et de coordination des actions tendant à l'aménagement et au développement du Chablais (désenclavement) par l'adhésion au SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais)
- préparation et mise en oeuvre de la procédure LEADER + (Fonds européens)

**\* aux compétences à caractère optionnel suivantes :**

- mise en valeur du patrimoine de la vallée au travers du Pays d'Art et d'Histoire
- service public de l'assainissement non collectif (SPANC)
- consultance architecturale : un architecte consultant peut donner gratuitement des conseils sur vos projets de construction, rénovation, agrandissement, sur rendez-vous un vendredi par mois au siège du SICVA, "Les Granges"  
ABONDANCE – téléphone 04.50.73.57.31.

**Il est recommandé de consulter l'architecte conseil avant le dépôt de la demande d'urbanisme en mairie.**

## BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2009

### Section d'exploitation – Dépenses

**114 085,22 €**

Intitulé de la dépense	Dépenses réalisées
Electricité	2 629,48
Produits de traitement	698,40
Fournitures d'entretien et de petit équipement	6 631,65
Autres matières et fournitures	3 619,60
Achat de compteurs	2 837,19
Entretien et maintenance de la Station d'Épuration	12 177,92
Analyses d'eaux et des rejets de la Station d'Épuration	3 597,81
Honoraires	1 108,57
Annonces et insertions	486,68
Frais de télécommunications	280,29
Remboursement de frais suite à sinistre	885,39
Redevance due pour prélèvement d'eau	3 059,28
Reversement redevance pollution année 2008	5 269,46
Intérêts des emprunts	34 661,75
Dotations aux amortissements	36 141,75

### Section d'exploitation – Recettes

**125 451,06 €**

Intitulé de la recette	Recettes réalisées
Vente d'eau aux abonnés	44 403,07
Redevance d'assainissement collectif	7 632,30
Redevance pollution année 2009	5 741,99
Redevance modernisation des réseaux	763,23
Branchements aux réseaux et autres prestations de services	46 390,08
Subvention d'exploitation du budget communal	20 000,00
Remboursement de frais par les assurances	520,39

### Section d'investissement – Dépenses

**347 851,61 €**

Intitulé de la dépense	Dépenses réalisées
Déficit antérieur reporté	109 911,57
Achats de terrains pour protection des captages + frais	12 848,60
Travaux d'assainissement réseau Le Fion et solde village	208 507,29
Remboursement du capital des emprunts	16 584,15

### Section d'investissement – Recettes

**546 131,82 €**

Intitulé de la recette	Recettes réalisées
Subventions de l'Agence de l'Eau et du S.M.D.E.A.	162 730,00
Subventions du Département	22 331,00
Fonds de compensation de la T.V.A. années 2007 et 2008	124 896,00
Affectation de l'excédent d'exploitation capitalisé de 2008	200 033,07
Amortissements	36 141,75

### Résultats de clôture :

<i>Excédent à la section d'exploitation de</i>	<b>11 365,84 €</b>
<i>Excédent à la section d'investissement de</i>	<b>198 280,21 €</b>
<i>Résultat global de clôture : excédent de</i>	<b>209 646,05 €</b>

# LES DECISIONS MAJEURES PRISES PAR VOTRE CONSEIL MUNICIPAL EN 2009



## Le Conseil :

- approuve les comptes administratifs de l'année 2008 ;
- vote l'augmentation du taux de la taxe d'habitation, qui passe de 12,20 % à 12,50 % et les taux des trois autres taxes directes locales pour l'année 2009 comme suit :

Taxe concernée	Bases notifiées	Taux 2008	Taux votés en 2009	Produit attendu
Taxe d'habitation	590 300	12,20 %	<b>12,50 %</b>	73 787
Taxe foncière (bâti)	564 800	14,12 %	14,12 %	79 750
Taxe foncière (non bâti)	21 600	47,64 %	47,64 %	10 290
Taxe professionnelle	535 500	23,69 %	23,69 %	126 860
<b>TOTAL</b>				<b>290 687</b>

- accepte les programmes de travaux de l'O.N.F. pour 2009, pour un coût de :

- **5 100,00 € H.T.** en investissement ;
- **2 900,00 € H.T.** en fonctionnement ;

- prévoit l'installation de glissières de sécurité sur les secteurs du Crêt, de La Billette, du Mont et d'Arce, pour un montant global de **9 700,00 € TTC** ;
- envisage l'achat d'une nouvelle tondeuse à gazon, pour un prix d'environ **2 000,00 €** ;
- donne un avis favorable à l'acquisition d'une paire de chaînes pour le tracteur, pour un coût estimé à **2 750,00 € TTC** ;
- vote à l'unanimité des membres présents les budgets de l'année 2009, équilibrés en recettes et en dépenses comme suit :

- budget principal

fonctionnement	<b>725 000,00 €</b>
investissement	<b>687 000,00 €</b>

- budget eau & assainissement

exploitation	<b>125 000,00 €</b>
investissement	<b>680 000,00 €</b>

- souhaite bénéficier du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA permettant le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les communes qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009 ;

- autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008 ;

- prévoit le lancement d'une consultation pour l'établissement du projet d'extension de la salle des fêtes et de construction de garages communaux par un maître d'œuvre ;

- fixe les tarifs des différentes redevances liées à la consommation d'eau pour la période allant du 01/07/2009 au 30/06/2010 :

- Redevance pour frais d'entretien du réseau et abonnement :

- 21,00 € par compteur de 15 m/m de diamètre
- 31,50 € par compteur de 20 m/m de diamètre
- 52,50 € par compteur de 25 m/m de diamètre
- 65,10 € par compteur de 30 m/m de diamètre
- 94,50 € par compteur de 40 m/m de diamètre

- Prix de l'eau potable :

- Tranche de 0 à 200 m<sup>3</sup> : **1,30 € le mètre cube**
- Tranche au-delà de 200 m<sup>3</sup> : **1,05 € le mètre cube**

- Tarification de l'eau assainie (due par tout usager raccordé ou raccordable au réseau d'assainissement collectif)

- **1,30 € le mètre cube** sans tranche de tarification ;

- accepte les termes du projet de convention à passer avec la commune de LA FORCLAZ concernant la distribution d'eau potable au hameau de Pombourg ;

- retient le cabinet d'architecture **BIRRAUD Frédéric** pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de garages communaux et l'extension de la salle des fêtes, suivant un taux de rémunération de **9,75 %** ;

- écoute l'exposé de Melle VERNAZ-PIEMONT Kelly, représentante de l'Association « Les Roues de la Dranse », concernant le projet de restauration de l'ancien moulin ;

- réserve sa décision quand à une éventuelle acquisition du bâti par la commune ;

- demande à Melle VERNAZ de présenter un projet plus élaboré, comportant notamment un plan de financement, avant tout engagement éventuel ;

- approuve le devis présenté par l'O.N.F., d'un montant de **6 372,29 € TTC**, relatif à des travaux d'exploitation forestière dans la parcelle C, pour un volume présumé de 180 m<sup>3</sup>, le produit attendu de la vente étant estimé à **8 836,92 €** ;

- donne son accord au programme de travaux proposé par l'O.N.F. pour l'exercice 2010, à savoir coupe de bois dans la parcelle T, d'un volume présumé de **200 m<sup>3</sup>**, pour une valeur estimée à **6 000,00 €** ;

- examine le projet d'implantation au lieu-dit « Le Moulin » d'un entrepôt de maçonnerie d'une surface de 360 m<sup>2</sup>, présenté par l'entreprise Denis PETIT- JEAN ;

- accepte de vendre la partie du terrain nécessaire, à savoir 1 955 m<sup>2</sup>, au prix de **10,00 € le m<sup>2</sup>**, soit un total de **19 550,00 €**, et charge Monsieur le Maire de signer les documents afférents auprès de Maître Bruno CHAUVET, notaire à Abondance ;

- accepte de participer à hauteur de 50 % aux frais de géomètre, soit 1550,00 € H.T. x ½ = **775,00 € H.T.**, pour le bornage du terrain vendu à l'entreprise PETIT-JEAN Denis et situé au lieu-dit « Le Lavieu » ;

- charge Monsieur le Maire de faire préparer tous les actes à venir concernant les acquisitions de terrains nécessaires à la constitution des périmètres de protection des captages par l'étude de Maître CHAUVET et confie la maîtrise d'œuvre de l'ensemble de ces opérations à la Société d'Équipement du Département de la Haute-Savoie ;

- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation sous forme de procédure adaptée pour les travaux d'alimentation en eau du hameau de Pombourg depuis le réservoir du Grand Taillet ;

- écoute l'exposé de Monsieur le Maire rappelant qu'une convention datant du 22 septembre 2006 avait été conclue entre la commune et le cabinet DUMONT GEO-PROJETS pour la réalisation des travaux d'assainissement des eaux usées « Le Centre Chef-lieu - Le Fion - Le Crêt - Arce - La Croix - Le Mont - extension de la station d'épuration » ;

- apprend la liquidation judiciaire de cette société par décision du TGI d'ANECY datant du 28 juillet 2009 et une acceptation de l'offre de reprise des contrats en cours par la SELARL Cédric DAVIET ;

- donne son accord pour le transfert de maître d'œuvre des travaux d'assainissement sus-mentionnés à la SELARL Cédric DAVIET et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert dès présentation de l'ordonnance autorisant la cession de clientèle à la SELARL Cédric DAVIET ;

- missionne le cabinet GILLET TOPO RESEAUX pour la maîtrise d'œuvre du programme d'alimentation en eau du hameau de Pombourg au taux de 5,5 % du montant des travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat afférent ;

- examine les plans de l'avant-projet d'extension de la salle des fêtes et des garages communaux et ne formule ni réserves, ni observations particulières ;

- dit qu'un exemplaire des plans de cet avant-projet sera tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

- prend connaissance de la convention de servitudes avec EROF concernant le dédoublement de la ligne moyenne tension du départ Bernex depuis le poste Source Bioge, sans incidence financière pour la commune, et charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires ;

- fixe les tarifs des concessions au cimetière pour l'année 2010 (*voir page «cimetière de Chevenoz»*) ;

- autorise Monsieur le Maire à signer le marché d'alimentation en eau du hameau de Pombourg avec l'entreprise adjudicataire L.E.C. - RUBIN Serge, pour la somme de **163 988,82 € T.T.C.** ;

- prend connaissance du coût estimatif du projet d'extension de la salle des fêtes et de la création de garages communaux, soit **629 412,10 € H.T. (752 776,87 € T.T.C.)** ;

- émet un avis favorable au permis de construire déposé par l'EURL PETIT JEAN Denis pour la construction d'un dépôt de maçonnerie au lieu-dit « Le Lavieu », parcelles n° 1301 p et 1302 p ;

- donne son accord à la réalisation des travaux suivants, selon les devis présentés :

➤ branchement du réseau d'assainissement du Fion à la station d'épuration et équipement d'une cuve  
**14 656,98 € T.T.C.**

➤ décollage des moquettes murales de l'école et réalisation de 2 couches de peinture dans chaque pièce  
**10 786,37 € T.T.C.**

## EN BREF

### ASSAINISSEMENT

Il est interdit d'introduire des matières solides, liquides ou gazeuses susceptibles d'être la cause d'un danger ou de la dégradation des ouvrages de collecte ou de traitement des eaux usées.

Vous êtes tous invités à faire les « bons gestes » pour préserver l'environnement. Toute substance contaminante rejetée dans les eaux usées peut se retrouver dans les boues d'épuration et nuire finalement à la qualité environnementale des opérations de recyclage agricole.

### PERMANENCES

Le Maire tient une permanence avec ses adjoints, en mairie, le **vendredi soir de 18 h à 19 h**. Il reçoit également sur rendez-vous.

L'architecte consultant du C.A.U.E. reçoit le **1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois, de 10 h à 11 h**, à la mairie de Chevenoz, sur rendez-vous au S.I.C.V.A. (Tél. 04.50.73.57.31).

Le Conseiller Général, Mr BEL Pascal, vous accueille le **1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois, de 17 h à 19 h**, à la mairie d'Abondance.

### SERVICES A LA POPULATION

- Vous avez désormais la possibilité de faire recharger votre carte vitale à la borne installée dans les locaux de l'E.H.P.A.D. à Vacheresse.
- Un service de portage de repas à domicile au profit des personnes âgées est également assuré par des employés de cet organisme.
- Enfin, des prestations d'aide ménagère ou de soins à domicile peuvent être effectuées par l'A.D.M.R., dont le siège se situe dans le bâtiment du S.I.C.V.A. à Abondance.

### EAU : AVERTISSEMENT

Régulièrement, une société privée propose un contrat d'assistance payant pour tout type d'intervention sur vos canalisations d'eau.

Nous vous rappelons que le réseau d'eau de Chevenoz est un réseau public communal et que seuls les employés municipaux sont habilités à effectuer des travaux sur celui-ci.

### URBANISME : RECORD BATTU

Pas moins de **14 permis de construire** ont été déposés durant l'année 2009, et dans la plupart des cas par de jeunes ménages, preuve de la vitalité de notre petite commune et également gage du maintien de notre école.

### POPULATION

Suite au recensement de 2009, le chiffre officiel de la population de CHEVENOZ est désormais de **560**, soit une augmentation de **10 %** par rapport à l'enquête précédente.

Avec le boom des constructions ci-dessus évoqué, nous devrions rapidement passer le seuil des **600 habitants**.

**Bienvenue à tous ces nouveaux résidents !**

### FORETS

Une bourse foncière forestière s'est créée à l'initiative du Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais en partenariat avec le Conseil Général de Haute-Savoie, toutes les communes du Haut-Chablais, la région Rhône-Alpes et la coopérative forestière COFORET. Le but est de susciter et de favoriser les transactions (vente, achat, échange) de petites parcelles boisées. Pour tous renseignements, vous adresser auprès du conseiller COFORET, à la Chambre d'Agriculture de Thonon-les-Bains. (Tél. 04.50.81.78.01).

### COLOMBUS

Cette navette intercommunale, au départ de Chevenoz deux fois par jour, à **7 h 40** et à **12 h 45**, vous transporte dans les autres communes de la vallée au prix de **1,00 € seulement !** Profitez de ce service dont le fonctionnement s'arrête le **18 avril**. (*Reprise prévue en été*).

# CIMETIERE DE CHEVENOZ



*Courant 2009, la commune a réalisé l'installation de 18 nouveaux caveaux au cimetière.*

*Vous avez pu constater, à la suite de ces travaux, que la croix située au centre du cimetière avait changé de place.*

*En effet, les marches constituant le socle se disloquaient et il convenait de les démonter pour les rétablir sur une*

*assise solide. En outre, la situation de la croix au centre du cimetière devenait gênante pour le passage des engins ; elle a donc été démontée avec précaution et entreposée à l'extérieur du cimetière.*

*Après réflexion, il a été décidé d'installer cette belle croix en granit datant de 1928 à l'entrée du cimetière, du côté droit de l'allée centrale.*

*Les tarifs des concessions du cimetière communal ont été relevés cette année, comme indiqué ci-dessous, ceux-ci n'ayant pas évolué depuis 2006 :*

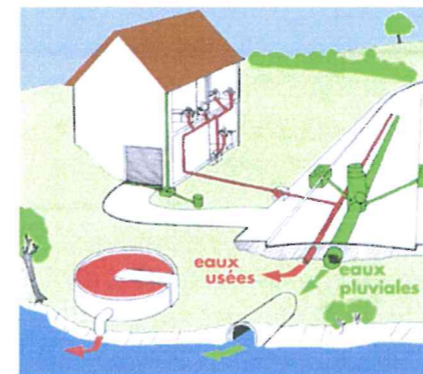
- |                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| ➤ caveau 3 places                   | 2 100,00 € |
| ➤ caveau 2 places                   | 1 730,00 € |
| ➤ colombarium                       | 900,00 €   |
| ➤ concession trentenaire, pour 2 m2 | 320,00 €   |



## BRANCHEMENTS AUX RESEAUX D'EAUX PLUVIALES ET D'EAUX USEES

### EAUX USEES, EAUX PLUVIALES : DEUX RESEAUX DISTINCTS

Notre station d'épuration ne fonctionne correctement que si elle n'est pas diluée par des eaux pluviales. Les bio-disques et leurs cultures bactériennes sont alors lessivés par le débit d'eau claire et ne digèrent plus la charge polluante (cf. Bulletin 2009). De la même manière, les eaux usées ne doivent pas rejoindre



directement le réseau d'eaux pluviales ce qui représente une pollution inacceptable pour la Dranse.

### UN CONTROLE OBLIGATOIRE

Afin de s'assurer de la conformité des branchements individuels, un technicien du Syndicat Intercommunal du Val d'Abondance viendra avec un employé communal pour contrôler les branchements de toutes les habitations au réseau d'assainissement.

Après rendez-vous, ils procéderont à des évaluations et à des tests à l'aide de colorants. Ils ont un rôle de conseil et d'observation dans

cette mise en conformité. Nous vous sommes reconnaissants de leur réserver un bon accueil et de leur montrer toutes les évacuations de votre habitation.

### CONSTRUCTIONS NEUVES

En ce qui concerne les branchements des habitations nouvelles, il est indispensable de contacter la mairie avant le remblai des tranchées. Il est alors facile de faire un contrôle rapide et visuel de la conformité des réseaux.

Nous vous remercions de prendre en compte l'intérêt de la séparation stricte de ces deux réseaux d'eaux usées et pluviales pour la préservation de notre qualité de vie et de l'environnement.

## MISE EN PLACE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)

L'assainissement individuel, type fosse septique, est reconnu, depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, comme un système d'assainissement à part entière dont la conception, le dimensionnement et l'entretien conditionnent l'efficacité pour la protection du milieu naturel.

Un ensemble de textes règlementaires, en prolongement de cette loi, a accru les responsabilités et obligations des communes. L'une d'elles est la création du **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**. Ce service a pour mission obligatoire le contrôle technique de l'assainissement autonome qui porte sur les points suivants :

- contrôle de la conception, de l'implantation et de la réalisation de l'installation autonome sur le bâti neuf ou réhabilité ;
- contrôle des installations existantes (diagnostic) ;
- vérification périodique du bon fonctionnement ;

Consciente des difficultés à appliquer cette obligation règlementaire, notre commune comme celles de la vallée, a transféré cette compétence au Syndicat Intercommunal à la Carte du Val d'Abondance. Ce dernier a donc recruté un technicien pour assurer ce service.

Une réunion publique d'information sur la mise en place du SPANC sera prochainement programmée, avec la participation du Service de l'Eau du Conseil Général.



## TRI DES DECHETS ET ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le tri des déchets rentre petit à petit dans nos habitudes de vie, il faudrait au maximum, tendre vers le tri suivant :

- Verre : [Collecteurs situés sur la commune.](#)
- Emballages plastiques et briques cartonnées : [Déchetterie Vacheresse.](#)
- Papiers, journaux, cartons pliables : [Déchetterie Vacheresse.](#)
- Autres : [Ordures ménagères](#)
- Déchets végétaux ou de cuisine [Compost](#)
- Objets encombrants [Déchetterie Vacheresse](#)

A ce jour il faut encore que nous fassions des efforts importants. Les containers des «barrières» au Mont, du Crêt ou des Avanchy et d'une manière générale ceux qui sont loin des regards, sont régulièrement encombrés d'objets divers et de bouteilles de verre. S'il est souvent assez facile d'identifier les auteurs de ces incivilités, nous vous invitons surtout à faire l'effort de tri nécessaire au bon fonctionnement des différents circuits de collectes.

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture de la déchetterie de la Revenette à Vacheresse et vous remercions de toute idée ou suggestion en attendant de pouvoir améliorer les containers de tri sur la commune :

- le vendredi, de **14 h à 17 h 30** ;
- le samedi, de **8 h à 11 h 30**.

*Encombrants sortis des containers.*



## SALER AUTREMENT

Le salage des routes, bien qu'indispensable pour la sécurité routière, est actuellement discuté dans bon nombre de collectivités. Il coûte cher et la quantité de sel a été multipliée par quatre en vingt ans dans notre département. En effet de nombreuses études menées par les ingénieurs des Directions Départementales de l'Agriculture et de l'Équipement essayent d'évaluer son impact sur l'environnement. Les quelques 1 000 000 de tonnes de sel épanchées chaque année sur les routes françaises se retrouvent dans les cours d'eau et les lacs, ils en affectent la bio diversité. Le retentissement sur les nappes phréatiques n'est pas encore bien évalué. De plus, le sel attaque les éléments métalliques des voitures, le mobilier urbain et la pierre. Il apparaît alors nécessaire de modifier nos habitudes, la tendance ira vers le « saler moins mais saler mieux ».



Pour cela il existe plusieurs pistes de travail pour tenter de limiter la quantité de sel utilisée :

- mieux connaître les techniques et dosages de sel en fonction des températures et des prévisions météorologiques.
- adapter les débits des saleuses et leurs champs de projection.
- accepter de ne pas saler les portions de routes plates et de garder le sel pour les parties en pente.

Au total, l'objectif est de réduire de 50 % la quantité de sel épanché sur les routes de la commune en conservant le même niveau de sécurité. Ceci nous imposera de modifier nos habitudes individuelles, en adaptant nos vitesses de circulation et en ayant des équipements adaptés. Nous nous y retrouverons tous tant sur le plan de la corrosion des véhicules que sur le plan économique ou environnemental.





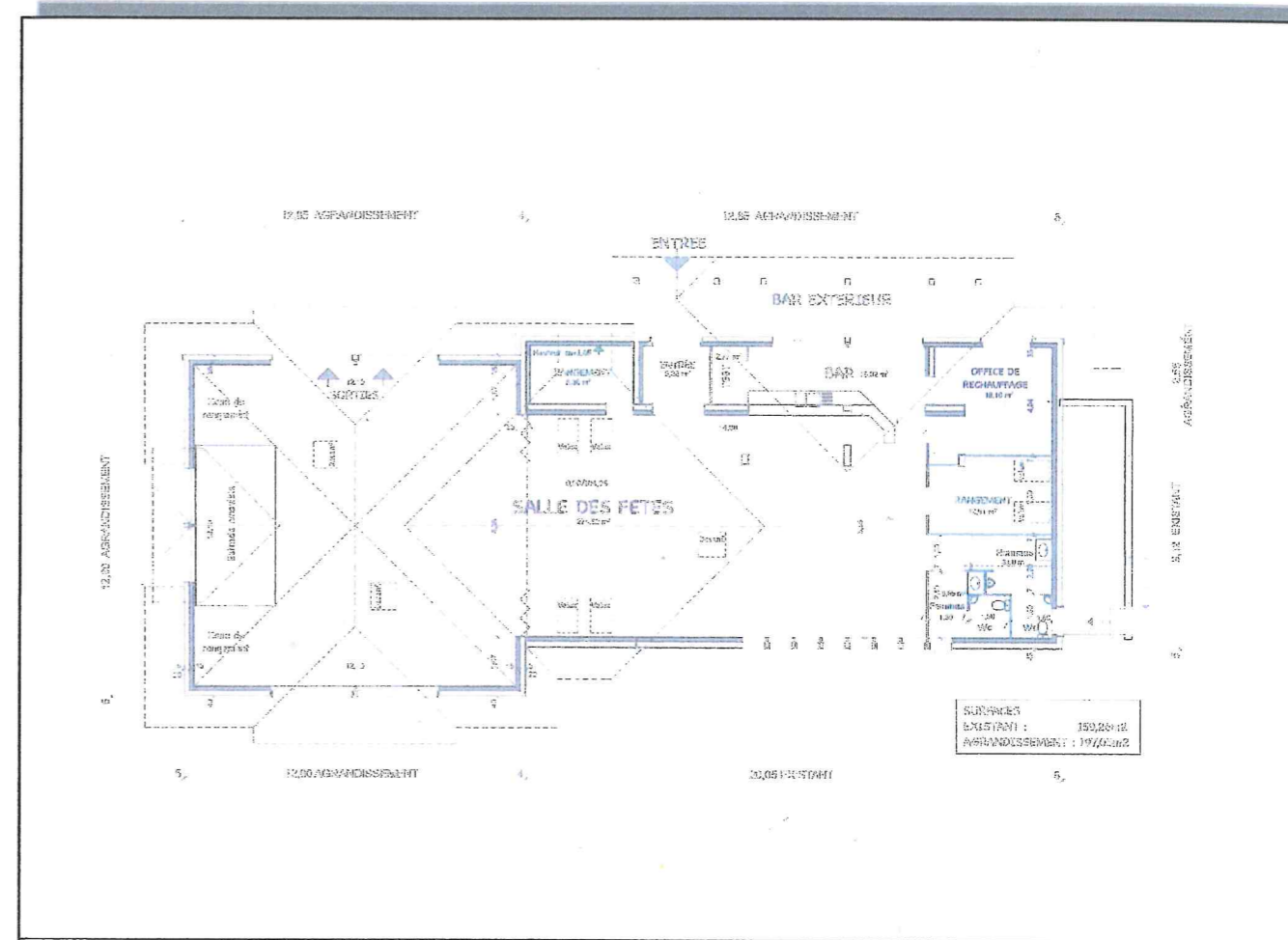
## PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DES FÊTES ET DES GARAGES COMMUNAUX

A l'origine, les garages communaux comprenaient trois compartiments. Quelques années plus tard, la commune a agrandi cette construction en lui ajoutant deux autres locaux occupés par le Service d'Incendie et de Secours. Sur cet ensemble, elle a édifié la salle des fêtes, enviée alors par la plupart des communes de la vallée. Cet équipement convenait tout à fait aux exigences des années 80.

Aujourd'hui, notre salle apparaît insuffisamment insonorisée, trop petite et inadaptée pour notre population grandissante. Par ailleurs, sa couverture se dégrade et nécessite une réfection complète.

De plus, devant la nécessité de disposer d'un hangar à sel et de davantage d'espace pour abriter engins et matériels, le Conseil Municipal a réfléchi sur un projet global incluant l'agrandissement des garages et de la salle des fêtes.

Le cabinet d'architecture BIRRAUD a été choisi pour nous présenter plusieurs études. Nous vous reproduisons sur ces pages le plan du projet retenu par vos élus et son intégration dans le paysage.



C'est un projet ambitieux qui prévoit de doter la commune d'une salle confortable, spacieuse, pouvant être séparée en deux espaces. Elle est destinée à accueillir les réunions familiales, expositions, évènements festifs de la commune. Il est prévu qu'elle soit mise à disposition de nos enfants pour des séances de gymnastique ou d'activité physique dans le cadre scolaire. Si un jour une cantine périscolaire se crée, cette salle conviendra parfaitement.

En conclusion, ce sera un chantier qui se réalisera sur deux exercices budgétaires en raison de son importance et de son coût.

Après les travaux d'urbanisme de la traversée du chef-lieu et ceux indispensables de l'assainissement, les élus souhaitent par cet investissement favoriser et développer la vie sociale de notre village pour lui permettre de prendre toute sa place dans la vie associative et festive de la vallée.

# AGRICULTURE ET VIE DU VILLAGE AU SIECLE DERNIER

Dans l'agitation de nos temps modernes et de ce début du 21 siècle, nous vous proposons de nous arrêter un moment pour nous rappeler ou découvrir ce qu'a été la vie dans notre village il y

a quelques dizaines d'années quand les voitures étaient rares et que le travail se faisait essentiellement à la main.

Pour le bulletin, nous sommes allés passer un moment avec Jean Lausenaz et son épouse qui sont aujourd'hui parmi les doyens du village. Autour d'un café, avec la discrétion et la pudeur qui sont les leurs, ils ont accepté de nous parler de leur vie d'agriculteurs à Chevenoz au siècle dernier.

## PHYSIONOMIE DU VILLAGE :

Vers l'entre deux guerres, la commune comptait des familles souvent nombreuses dont la plupart vivaient de l'élevage et de l'agriculture. Il y avait trois écoles, une pour les garçons, une autre pour les filles au chef lieu tandis qu'une école mixte accueillait les enfants du Fion.



Quelques personnages particuliers exerçaient des métiers indispensables au fonctionnement de la vie locale tels le boulanger

et le fruitier pour la fabrication du pain et du fromage ainsi que le scieur et meunier.

Au chef lieu, un mécanicien réparait les vélos et assurait l'entretien des quelques moteurs agricoles ; il assurait également la garde du poste à essence.

Le barrage et l'usine hydro-électrique de Chevenoz étaient en service depuis le début du siècle permettant à notre commune d'être parmi les premières à bénéficier d'un éclairage électrique.

## SAISONS ET TRAVAUX DE LA FERME

La ferme exploitée par les Lausenaz, appelée autrefois « chez Bocard » est située au chef-lieu en dessous des garages communaux.

### HIVER

Avec la neige, il est temps de « chabler » les troncs d'arbres dans les forêts et de les acheminer jusqu'aux fermes. Il faut couper et fendre les trois moules de bois nécessaires à une famille. Ce bois est indispensable pour chauffer le foyer, le four à pain et assurer la cuisson de la pâtée des cochons dans la « bouillandire ». S'il reste du bois en surplus, il sera transporté et vendu à Thonon ou Evian.

Pour Noël il est d'usage de tuer un cochon ; on prépare alors, boudins ariax et pâté pour les semaines à venir, les saucisses au chou, jambons et saucissons pouvant être conservés et consommés au long de l'année.

Les matériels et outils agricoles sont réparés et entretenus durant cette saison. Les vaches veaux et génisses sont à l'étable, les soins des bêtes sont une tâche continue mais en cette

période, il faut en plus de la traite, les nourrir et les mener boire aux abreuvoirs du village deux fois par jour. Ainsi les chemins et routes communales sont animés par le va et vient des bêtes et les rencontres des hommes. Les abreuvoirs automatiques dans les étables ne seront installés qu'avec l'arrivée de l'eau courante vers 1958.

### PRINTEMPS

Le fumier stocké pendant l'hiver est épandu dans les champs à la fourche, quelques semaines avant les labours et les semailles. Les familles sèment habituellement du blé, de l'orge et de l'avoine pour le bétail et le cheval. On plante les patates, qui représentent une bonne part de l'alimentation. Dès les beaux jours, le linge sale accumulé pendant l'hiver est rincé à grande eau puis lavé à la cendre dans de grands cuiviers avant d'être une fois encore rincé et mis à sécher au soleil.



Les troupeaux emmontagnent dès la mi-mai, et sont gardés en alpage par un membre de la famille. Selon l'herbe disponible, les vaches passent quelques semaines à Très le Mont, les Trables, le Chesnay, Darbon ou la Crottaz. Si au début, les familles assuraient elles-mêmes la traite et la fabrication du fromage, cette tâche sera plus tard confiée à un alpagiste.

### ETE

A partir de la Saint Jean, vient le temps de faire les foins. Ce sont des journées rudes rythmées par le mouvement des faux. Les faucheurs commencent à œuvrer dès la pointe du jour.



Tous les versants et pentes sont fauchés à la main et les zones plates à la faucheuse tractée par un cheval. Le foin une fois retourné et séché est ramassé dans des filets portés à dos d'homme dans les parties pentues ou transporté sur des chars à échelle. Engrangé en vrac au dessus des habitations il assure bien entendu la réserve indispensable de fourrage pour le bétail mais aussi une isolation bienvenue pour les temps froids. Les fenaisons se poursuivent en alpage où le foin est stocké dans des granges, en vue d'être acheminé dans les fermes durant l'hiver. Le regain ou deuxième coupe commence assez rapidement et se poursuit jusqu'à la mi-août.

Les céréales sont moissonnées et engrangées en gerbes ; la batteuse passe ensuite de grange en grange pour séparer et recueillir les grains.

### AUTOMNE

Dès la foire de Crête on arrache les patates. Les plus grosses sont réservées à la consommation familiale, les petites, cuites et mélangées avec le son, l'orge et les choux, constituent la pâtée pour le cochon et la basse-cour.

Dans le verger, on cueille les fruits aux variétés locales aujourd'hui en partie disparues : cuisses de dame, poire curé, pommes à beignets, poires à rissoles... Les fruits à cidre sont écrasés chez les possesseurs de broyeurs et pressoirs. D'autres fruits sont séchés ou stérilisés et conditionnés en bocaux pour être consommés plus tard

## LA FRUITIERE

Tout au long de l'année, les porteurs de lait vont vider matin et soir les boilles à la fruitière du chef lieu. (Il s'agit du vieux bâtiment en face de la salle des fêtes). Le fruitier pèse le lait et note consciencieusement dans le « carnet de fruitière » les quantités de chacun. A tour de rôle, selon les comptes du carnet, le fruitier informe la famille qui « fruitera » le lendemain. L'usage veut alors qu'elle le reçoive à manger et lui fournisse le petit déjeuner.

Au petit matin le lait mis en commun dans les baignoires (cuves en bois) est écrémé. La crème brassée dans la baratte produit une motte de beurre d'environ 5 kg. La fabrication du fromage aboutira à une meule de 20 kg numérotée et identifiée pour chaque famille. Ce fromage plutôt maigre en comparaison de ceux d'aujourd'hui est affiné quelques temps en cave avant de rejoindre celle de la ferme. Le petit lait chauffé à nouveau avec du ferment va constituer le sérac. Ce sous-produit très recherché est souvent vendu en partie pour payer la fruitée.

## ECONOMIE FAMILIALE

Avec quelques vaches, la culture de céréales, le verger, le potager, l'élevage de moutons, chèvres et cochons, la ferme produit la majeure partie de ses besoins. Le bois et le fromage vendus permettent d'acheter les denrées indispensables comme le sucre, le café la chicorée et l'huile. Parfois, un lièvre, chevreuil ou chamois, ou bien encore une truite, viennent améliorer l'ordinaire du chasseur ou du pêcheur.



Dans cette conversation avec Jean Lausenaz et son épouse, nous avons évoqué bien d'autres sujets :

il évoque les naissances et le transport des futures mamans à la maternité de Vinzier, car elles savaient que son cheval allait bon trot. Les enterrements, le corbillard, et le croque-mort, personnage haut en couleurs mais aussi la vie sociale du village, l'arrivée d'un phonographe au bistrot du Fion, les premiers postes de radio...

Ainsi la vie des gens s'écoule au rythme des saisons et des travaux qui s'y rattachent. Celle de Jean a été cadencée durant de nombreuses années par une tâche particulière : gravir tous les matins les marches du clocher de l'église pour remonter le mécanisme de l'horloge.

Au moment de les quitter, nous leur demandons leur point de vue sur le mode de vie et l'agriculture d'aujourd'hui. Ils expriment

alors un avis partagé et nuancé sur la modernité et le progrès mais ne regrettent rien de la vie rude et exigeante qui a été la leur.

Cette vie saine et bien remplie est peut-être un des secrets de leur longévité puisqu'ils s'appêtent à fêter cette année leurs noces de platine, soit **70 ans de vie commune !**

Cette description de la vie et de l'économie d'un foyer dans la vallée d'Abondance autrefois met en lumière les circuits économiques invraisemblables qui sont les nôtres aujourd'hui. Pour cet éclairage du passé, qui représente paradoxalement des pistes de réflexion pour l'avenir, pour leur accueil et leur gentillesse, nous les remercions.

# Manifestation TELETHON du 5 DECEMBRE 2009



*Le 5 décembre 2009, grâce à la dynamique Amicale des Sapeurs-Pompiers de CHEVENOZ et à cinq associations communales ainsi qu'à une association intercommunale VACHERESSE-CHEVENOZ, une équipe de bénévoles a une nouvelle fois organisé une manifestation TELETHON dans notre commune.*

*Une première pour cette édition, le départ de la course relais CHEVENOZ-CHATEL donné par Maurice LAUSENAZ-GRIS, notre maire, à 13 h sur le parking de la salle des fêtes.*

*Temps fort de cette manifestation, la désormais « incontournable » montée de La Billette, avec arrêt et pause très appréciée par les participants, chez Firmin et ses frères, pour la dégustation d'un excellent vin chaud.*

*Auparavant, Maurice, notre maire, avait une nouvelle fois donné le top départ de cette course, à 15 h. Pour la circonstance, deux alpagas, venus de CHATEL, ont accompagné les marcheurs sur ce parcours.*

*Ensuite, retour à la salle des fêtes, pôle principal de la manifestation où l'on pouvait également déguster vin chaud, diots, frites et crêpes, ceci pour le plus grand régal des participants. Les enfants quant à eux n'étaient pas oubliés : chocolat et jus de fruits attendaient ces derniers.*

*En début de matinée, des pains de campagne étaient également proposés à la vente.*

*Pour l'occasion, le groupe « LES CARLINES DES PORTES DU SOLEIL » a apporté à cette manifestation une ambiance conviviale et joyeuse.*

*Pour cette édition, une coiffeuse et une fleuriste n'ont pas hésité à exercer leurs talents, apportant ainsi une touche originale à cette manifestation.*

*Une nouvelle fois, une magistrale démonstration de judo dont 2 adultes, (ceinture noire), ainsi que 2 enfants, a fait rêver petits et grands ; l'animation du « jeu du bâton » était également proposée.*

*On notait dans le public la présence de Monsieur Pascal BEL, Conseiller Général, et des maires et maires-adjoints ayant répondu à l'invitation.*

*Moment très attendu de cette manifestation, le tirage de la tombola en début de soirée.*

*Nicolas RUBIN, sympathique et très dynamique maire de CHATEL, lequel, grâce à son légendaire talent a procédé au tirage des dix premiers lots.*

*L'animation s'est ensuite poursuivie avec une superbe animation de Nicolas et Michel. Tous deux ont su créer une ambiance des plus dynamique et festive, en interprétant avec brio des succès connus, devant un public ravi.*

*Grâce aux participants et généreux donateurs, la somme de **3 487,90 €** a été remise le 17 décembre 2009 à la COORDINATION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAVOIE. Bel élan de solidarité pour la 4<sup>ème</sup> édition de ce TELETHON dans notre commune.*

*La somme récoltée a par la suite été transmise directement par la COORDINATION DEPARTEMENTALE à l'ASSOCIATION FRANCAISE DE LUTTE CONTRE LES MYOPATHIES (AFM).*

*Vous tous qui avez contribué à cette réussite, (bénévoles et participants), bravo et un grand merci pour votre générosité.*

**Nelly DUMONT,**

Organisatrice responsable de la manifestation.

# L'école



## Le financement des écoles primaires

Les écoles maternelles et élémentaires publiques ne disposent d'aucune autonomie financière. Alors quelles sont leurs sources de financement ?



## La commune, l'état, les parents.



Ce financement provient essentiellement de la commune, de l'État mais aussi des parents d'élèves.

- **L'état** contribue au financement de l'école en rémunérant les personnels enseignants.
- **La commune** est propriétaire des locaux et en assure la construction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement (Code de l'éducation, art. 212-4). Les personnels de service, chargés de l'entretien des locaux, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) sont également des personnels municipaux.

Pour 2010 le budget de fonctionnement alloué par la commune de Chevenoz à l'école s'élève à 4000 euros pour 52 élèves. Ces 4000 euros serviront à l'achat de jeux éducatifs, livres, manuels, matériel de sport, papeterie (cahiers, protège-cahiers, manuels, feuilles de dessin, cartouches d'encre, compas, peinture.....). Enseigner nécessite aussi parfois de devoir sortir de l'école, prendre le bus, pour se rendre à la piscine par exemple. La commune prend alors en charge ces frais supplémentaires qui peuvent avoisiner les 4000 euros par an. A cela il convient d'ajouter le prix d'entrée de la piscine car, certes, l'activité est obligatoire mais l'état ne prévoit aucun financement. Là, interviennent les parents d'élèves.

- **Les parents d'élèves** peuvent donc participer au financement d'activités organisées par l'école ... individuellement ou regroupés collectivement au sein d'une Amicale. Leur rôle est prépondérant. Sans leur apport financier, ces sorties, bien qu'obligatoires pour certaines, ne seraient pas possibles. Toutes les animations qu'elles proposent sont donc très importantes pour le bon fonctionnement de l'école.
- **La coopérative scolaire**, enfin, permet un peu de souplesse pour quelques achats comme les abonnements au cddp, l'acquisition de petit matériel ou d'ingrédients, qu'il serait plus difficile de régler en passant par le compte communal.



## Aujourd'hui, qu'apprend-on à l'école ?

L'école primaire comprend à la fois l'école maternelle et l'école élémentaire. Elle accueille, pour l'année scolaire 2009-2010, 52 élèves.

L'école maternelle accueille les enfants de 3 à 6 ans. C'est une période préparatoire à l'enseignement élémentaire : les objectifs essentiels sont la socialisation, la mise en place du langage, du nombre et du geste graphique. On prépare l'apprentissage de la vie en groupe, celui de la lecture, de l'écriture et de mathématiques. La classe maternelle de Chevenoz compte 17 élèves.

L'école élémentaire accueille les enfants de 6 à 11 ans. L'enfant entre en CP au mois de septembre de sa sixième année. C'est durant cette période qu'il s'acquiert les bases de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de mathématiques. Un enseignement scientifique est apporté dès le cycle 2 par lequel que les programmes officiels intitulent Découverte du Monde. À partir du cycle 3, cet enseignement, devient plus précis et s'élargit à la France et au Monde avec des enseignements en histoire, en géographie, en sciences et en technologie. En 2010, les deux classes élémentaires comptent 35 élèves.

Un enseignement sportif et artistique est également apporté aux élèves dès la maternelle. Depuis quelques années les élèves bénéficient, en plus de tout ceci, d'un enseignement en anglais, sur la sécurité routière, en secourisme (en apprenant à reconnaître des situations de danger et en sachant comment réagir) en informatique. Ces enseignements entraînent parfois l'intervention, au sein de l'école, de personnes extérieures à l'éducation nationale. Ces personnes nous apportent leurs savoirs et leurs savoir-faire en ces domaines. Tous ces enseignements débouchent sur l'obtention de diplômes spécifiques tel que, par exemple, le brevet informatique (B2I) attribué en fin de cm2.

# La bibliothèque

La bibliothèque municipale de Chevenoz, située sous la mairie, compte plusieurs milliers de livres pour tous les âges.

Ces livres proviennent de son propre fonds ainsi que d'ouvrages laissés en dépôt par le bibliobus.

Ce dernier passe deux à trois fois par an dans notre commune. Ce service, financé par le conseil général, a pour but d'élargir et de renouveler les choix de lecture, en particulier pour les communes rurales. De plus, existe, depuis 2009, la possibilité de réserver des ouvrages figurant dans le catalogue des bibliothèques centrales de Savoie et Haute-Savoie, riches de plusieurs dizaines de milliers de références.

Un service mensuel de navette dépose ensuite les livres réservés.

Les horaires d'ouverture, en général le mercredi, sont affichés sur le panneau à côté de la mairie, sur la porte de la bibliothèque ou encore à l'école.

Enfin comme **tout est gratuit**, l'accès et le prêt, profitez-en !



# Les maternelles à la piscine...



Les enfants de maternelle sont allés 6 fois à la piscine en février 2010 à la Cité de l'eau.

« On a pris le car. On est descendu dans les vestiaires. On a mit les bonnets. Il y avait les bonnets rouges et les bonnets jaunes. Après, on prend la douche. On passe par le pédiluve pour enlever les microbes des pieds. Après, on va dans le bassin. Certains vont avec le maître-nageur, d'autres avec la maîtresse. Il y a des parents qui viennent nous accompagner. Après, on reprend la douche, on s'habille et on rentre à l'école. »



On fait des bulles, on va sur le tapis, on tape des pieds...



Le parcours, avec toboggan, tapis, cage, pont de singe.

C'était bien ?

- J'ai aimé faire le tour de la piscine.
- J'ai aimé faire le toboggan jaune.
- J'ai eu un peu peur mais j'ai tout aimé.
- J'ai aimé descendre chercher des objets au fond de l'eau.
- J'ai aimé taper des pieds.
- J'ai aimé sauter.
- J'ai aimé quand maman accompagnait. (merci aux papas et mamans qui nous ont aidé pour ce cycle piscine)

Propos des enfants de la maternelle de Chevenoz

## Amicale des parents



d'élèves de Chevenoz

Comité élu à l'automne 2009 :

Présidente : GIRARD-SOPPET Sandra

Trésorière : AUDIC Sophie

Secrétaire : CETTOUR-CAVE Nathalie.

L'Amicale des parents d'élèves, grâce aux diverses animations organisées, telles que soirée couscous, fête de la Saint François, ou ventes de cartons, et avec l'appui de la municipalité, qui prend en charge tous les frais de transport, a pu cette année réaliser nombre de sorties au profit des enfants de Chevenoz :

- Cinéma, les 22 janvier, 26 mars et 11 décembre ;
- Spectacle à la Maison des Arts et Loisirs le 13 mars ;
- Sortie de fin d'année le 12 juin au Pré Richard ;
- Séances de piscine, les 20 et 27 avril, les 4, 11, 18, et 25 mai, les 8 et 15 juin, les 6, 8, 13, 15, 20, et 22 octobre.

Sachez que si tous les parents ne participent pas forcément aux différentes manifestations, tous les élèves, eux, en bénéficient ! Aussi, nous lançons un appel aux bonnes volontés pour apporter une aide, même minime, lors des prochaines activités !

### Les associations de Chevenoz

- Amicale des Parents d'Elèves
- Amicale des Sapeurs-Pompiers
- Anciens d'A.F.N.
- Club des Aînés
- Ski-Club
- Société de Chasse
- Assoc. Sportive Chevenoz-Vacheresse (Foot)
- Chorale « La Lyre Paroissiale »

Nous vous rappelons que les associations peuvent présenter leurs activités dans le bulletin municipal.

# Le ski et l'ambiance

Le ski club Chevenoz nouvelle génération en est déjà à sa troisième année d'existence.

Chaque samedi, de fin décembre à fin mars, c'est le temps fort de la semaine pour les 38 enfants inscrits cette saison. Peu avant 13 h, sur le parking de l'église, on aperçoit tout juste sous leur casque et lunettes, le visage des petits skieurs qui se précipitent dans le bus pour l'aventure. Grâce au forfait saison, les enfants peuvent accéder aux trois stations de la vallée.

Arrivés à destination, la vision et les bruits des remontées mécaniques et de la neige mettent encore un peu plus de fourmis dans les jambes des petits champions qui chaussent les skis avant d'être répartis en groupes de niveau. L'après-midi de chacun est rythmée entre les cours avec un moniteur de l'ESF et l'encadrement par les membres du comité et les parents, qui se succèdent à tour de rôle. La fatigue prenant le dessus, le retour s'effectue généralement dans le calme vers 17h.

La fin de saison est marquée par le passage des étoiles, récompense suprême des efforts fournis et des progrès réalisés qui conduisent au plaisir de la glisse. Tout ce petit monde se retrouve une dernière fois sur les planches pour une journée complète de ski qui se termine par une petite réception à la salle des fêtes pour la cérémonie de remise des étoiles.

Skier, s'évader et grandir dans de telles conditions n'est possible qu'avec le soutien financier de la Municipalité, du Conseil Général, des Portes du Soleil mais également avec la participation de tous les acteurs à la réussite de la soirée du ski club du mois de juin.

Merci à toutes et à tous.



## Un champion à CHEVENOZ

Même s'il s'agit d'un sport moins médiatique que les autres sports de glisse, le ski-alpinisme possède ses champions et un jeune de notre village, Sébastien VERNAZ-PIEMONT, âgé de 21 ans, en fait partie !

En témoigne son palmarès déjà prestigieux, en catégorie junior :

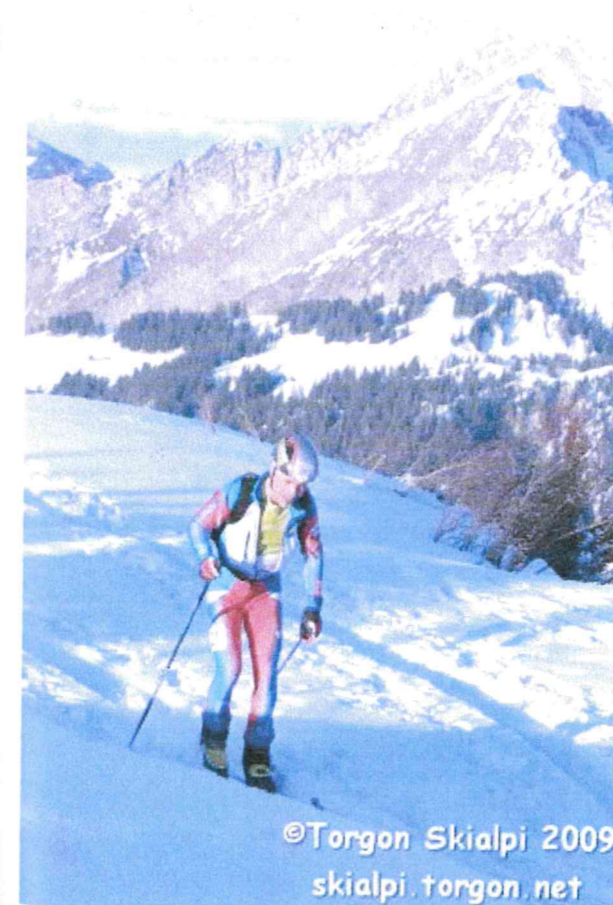
2008

3<sup>ème</sup> des championnats du monde à MORGINS – médaille de bronze ;  
3<sup>ème</sup> à la *patrouille des Glaciers* ;  
Vainqueur de la *Pierra Menta*  
(Ces deux dernières épreuves figurent parmi les plus dures et les plus réputées des courses de cette discipline sportive).

2009

1<sup>er</sup> au championnat de France vertical race à PELVOUX ;  
2<sup>ème</sup> au championnat de France en course individuelle.

*Sébastien, un grand bravo et nos meilleurs encouragements pour la suite, en te souhaitant une longue carrière au plus haut niveau de la hiérarchie !*





## Chebenoz, au fil du temps ...

### Séance du Conseil Municipal du 5 juin 1931

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits votés pour la réfection du clocher dépassent de 13 565,45 francs la somme réellement dépensée. Il estime en conséquence qu'il y aurait lieu de reporter cet excédent sur un autre crédit.

La somme de 2 140,00 francs sera inscrite au budget additionnel pour le paiement du solde des travaux de réfection du clocher et la différence avec la somme primitivement prévue, soit 13 565,45 francs, devant être affectée d'office aux travaux d'électrification.

Le Conseil, oui l'exposé de Monsieur le Maire, décide d'affecter la somme disponible sur les travaux du clocher et à l'installation de la lumière électrique aux écarts de la commune.

### Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 1931

Monsieur le Maire expose au Conseil que Mr LOMBARD Joseph, négociant à Neubecelle, est propriétaire du bâtiment abritant le bureau de poste de Chebenoz.

Mr LOMBARD veut vendre ce bâtiment, et il y aurait intérêt de l'acheter la commune n'ayant pas d'emplacement proche pour la construction d'un nouveau bâtiment. Il invite le Conseil à donner son avis.

Le Conseil, vu l'avis de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il est d'utilité publique de faire l'acquisition de ce bureau pour le prix principal de quarante mille francs, plus les frais de timbre et d'enregistrement, autorise Monsieur le Maire à passer l'acte de vente à intervenir, suivant promesse de vente du 7 juillet 1931.

Même séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'article 80 du budget additionnel de 1931 est resté sans emploi, et il invite le Conseil à en demander l'affectation.

Le Conseil,

Vu l'avis de Monsieur le Maire,

Vu l'article 80 du budget additionnel 1931 resté libre,

décide d'affecter ce crédit de 22 500,00 francs comme suit :

1° entretien des chemins vicinaux ordinaires :	5 500,00 francs
2° - acquisition de l'immeuble du bureau de poste :	17 000,00 francs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-contre.